

Compte rendu de la séance du vendredi 30 avril 2021

Présents : Monsieur Didier GAVALDA, Monsieur David ESCANDE, Madame Elisabeth OULES, Monsieur Philippe MAFFRE, Madame Marie-Christine ARMENGAUD, Monsieur Tom FABRE, Monsieur Joseph CASBAS, Madame Francine VIEU, Monsieur Jean-Michel SIRE, Monsieur Pierre BOUSSIÈRE, Monsieur Jacques GALIBERT, Monsieur Thierry OULES, Monsieur Thierry ESCANDE, Monsieur Gaël BENOIT, Monsieur Dominique MAFFRE, Monsieur Guillaume GALIBERT

Représentés : Monsieur Francis ANTOLIN par Monsieur Joseph CASBAS

Absents excusés : Monsieur Daniel ESTADIEU

Secrétaire de la séance: Thierry ESCANDE

Mr le Maire propose que le conseil municipal se tienne à huis-clos, conformément à l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, vu que le couvre-feu empêche la présence du public et pour sécuriser les décisions prises lors de la séance.

Dans la perspective des élections départementales de juin prochain, Mme Brigitte Pailhé Fernandez, conseillère départementale sortante, maire de Lasfaillades et Mr Daniel Vidal, agriculteur-éleveur, maire de Murat-sur-Vèbre, président de la communauté de communes de Lacaune et de la montagne du haut Languedoc, ont présenté leur programme devant le conseil municipal.

Mr le Maire propose aux élus de rajouter à l'ordre du jour les points suivants:

- deux délibérations concernant des demandes de subvention pour le soutien de l'O.N.G Systext
- demande subvention à l'Agence de l'Eau pour l'A.E.P de Sablayrolles
- décision modificative pour écart sur le budget Assainissement

Les élus acceptent de rajouter ces éléments à l'unanimité.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé de tous les membres présents.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE 2021

Vu le Code des postes et communications électroniques, notamment les articles R 20-45 à R 20-54,
Vu le décret du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,
Considérant que l'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Considérant les tarifs fixés pour l'année 2021,

Au vu des tarifs fixés, Monsieur le Maire propose donc de valider les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications respectivement comme suit, aux vues du patrimoine arrêté dans chaque commune historique au 31 décembre 2020 :

Commune historique de CASTELNAU DE BRASSAC :

	Situation au 31.12.20	Tarifs 2021 en €	Montant 2021 en €
KM artères aériennes	17.495	55.05	963.10
KM artères souterraines	30.252	41.29	1249.11
TOTAL arrondi			2212.21

Commune historique de FERRIERES :

Type d'implantation	Situation au 31.12.20	Tarifs 2021 en €	Montant 2021 en €
KM artères aériennes	5.311	55.05	292.37
KM artères souterraines	1.239	41.29	51.16
TOTAL arrondi			343.53

Commune historique de LE MARGNES:

Type d'implantation	Situation au 31.12.20	Tarifs 2021 en €	Montant 2021 en €
KM artères aériennes	1.415	55.05	77.90
KM artères souterraines	14.635	41.29	604.28
TOTAL arrondi			682.18

TOTAL			3237.92
--------------	--	--	----------------

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de valider la redevance d'occupation du domaine public pour les communications téléphoniques à TROIS MILLE DEUX CENT TRENTE SEPT euros et QUATRE VINGT DOUZE centimes (3 237.92 €).
- Précise que ces montants seront revalorisés au 1er janvier de chaque année
- Dit que la recette a été inscrite au compte 70323 lors du vote du budget principal primitif 2021
- Charge Mr le Maire du recouvrement de cette créance par l'établissement d'un titre de recettes ayant pour débiteur ORANGE.

CHOIX MAITRE D'OEUVRE ATELIER MAIRIE

Mr le Maire, expose au conseil municipal que la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier des services techniques communaux et une Mairie à La Verrouillé - CASTELNAU DE BRASSAC, a été mis en ligne sur le profil acheteur à la date du 05 février 2021, avec une parution dans Le Tarn Libre au 12 février 2021, journal d'annonce légale comme le prévoit la réglementation des marchés publics.

La date de remise des offres a été fixée au 05 mars 2021.

La commission TRAVAUX s'est réunie pour l'ouverture des plis le 12 mars 2021.

Neuf offres ont été déposées en Mairie, les membres de la commission ont retenu 2 dossiers et ont souhaité auditionner les candidats retenus.

Suite à ces auditions et demandes d'informations complémentaires, la commission TRAVAUX réunie le 26 avril 2021 a jugé la proposition du cabinet TOCRAULT & DUPUY comme étant la mieux disante.

Mr le Maire indique que le projet de construction d'un atelier des services techniques s'élève à la somme de UN MILLION d'euros (1 000 000.00 €).

Mr le Maire propose de retenir le cabinet TOCRAULT & DUPUY, basé à Toulouse pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier des services techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de retenir le cabinet TOCRAULT & DUPUY** pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier des services techniques

- **Autorise** Mr le Maire à signer l'acte d'engagement avec le cabinet TOCRAULT & DUPUY et tous les documents y afférents
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2021.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE - CDG 81

Vu la délibération N°62/2018 de la séance du 12 juillet 2018 lors de laquelle le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour que la commune adhère au service expérimental de médiation préalable obligatoire proposé par le Centre de Gestion du Tarn, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que cette expérimentation devait initialement s'achever au terme d'une période de 4 ans soit le 18 novembre 2020. Or l'article 34 de la loi N°2019-222 du 23 mars 2019 l'a prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire indique que dans un courrier du 26 mars 2021 émis par le président du Centre de Gestion du Tarn il est informé que le Conseil d'Administration de cet établissement a acté par avenant à la convention conclue avec notre commune cette nouvelle échéance et nous propose d'en faire de même,

Mr le Maire rappelle que l'adhésion à cette mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire est gratuite tant que la Collectivité n'a pas recours au service,

Considérant l'intérêt de régler les litiges de façon amiable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'adhésion à la mission expérimentale de la médiation préalable obligatoire,
- **CHARGE** Mr le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

DECLASSEMENT CHEMIN DE BALBIAC AU TRAVEZ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2131-2 et L5214-16,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 qui prévoit que le classement ou déclassement sont dispensés d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que les droits d'accès seront mis en cause,

Mr le Maire expose à l'assemblée que le chemin rural situé au lieu dit Balbiac desservant la propriété de Mme ANDRÉ Marjorie, celle de Mr KARLBERG et d'autres propriétaires ne permet plus une circulation normale, le tracé de ce chemin a disparu par endroit voir totalement.

Mr le Maire rajoute qu'il a été saisi par Mme ANDRE Marjorie du lieu-dit Balbiac, d'une demande d'acquisition d'une partie du domaine public communal, se situant entre la parcelle section N n°32 et section N n° 37 dans ce lieu-dit.

Il propose à l'assemblée la désaffectation de ce chemin rural.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Constata** la désaffectation du chemin rural,
- **Accepte** de vendre une partie du chemin communal à Mme ANDRE Marjorie comme évoqué ci-dessus.
- **Décide** d'ouvrir l'enquête publique préalable au déclassement du chemin destiné à l'aliénation.
- **Fixe** le prix de vente suivant l'arrêté fixant le prix des terres agricoles.

- **Décide** que les frais de géomètre, de commissaire enquêteur et que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs,
- **Autorise** Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

DEMANDE SUBVENTION RESTAURATION REGISTRES

Mr le maire expose au conseil municipal que certains anciens registres d'état civil, de délibérations et d'arrêtés ont besoin d'être restaurés et reliés, en effet, du fait d'une consultation que l'on peut qualifier de régulière et vu la fragilité de ce type d'ouvrage, il y a lieu de constater qu'ils se sont détériorés.

Mr le Maire rappelle que les communes sont tenues de garder tous ces ouvrages en bon état. Après avoir pris conseil auprès du Service des archives départementales du Tarn, un devis a été demandé aux Ateliers EDOUARD relieur et restaurateur agréé.

La proposition de prix s'élève à **6 040 €**, en vertu de l'article, la TVA n'est pas applicable.

Monsieur le maire propose à l'assemblée que cette opération de restauration soit engagée ainsi que la démarche de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** ce projet de restauration et de reliure
- **Sollicite** l'aide financière la plus élevée du conseil départemental du Tarn
- **S'engage** sur le fait que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2021.

PLAN DE FINANCEMENT

Restauration des registres - FONTRIEU

Programme 2021

Coût des travaux :	6 040.00 €
Subvention du Conseil Départemental de 40 % :	2 416.00 €
Autofinancement/Coût total T.T.C. à la charge de la Commune :	3 624.00 €

-**Autorise** Mr le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT ET REGION POUR ETUDE SYSTEXT

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 81/2019 du 19 septembre 2019, ou un avis favorable avait été donné sur l'accompagnement technique dans l'analyse des risques principalement environnementaux et sanitaires associé à l'implantation d'un projet minier sur la commune, en lien avec la demande de PERM dit "de la Fabrié".

Il ajoute que dans le cadre de ce dossier et notamment dans l'aide à l'analyse des enjeux soulevés par les parties prenantes du projet minier concernant en particulier les techniques minières, les enjeux règlementaires et les risques environnementaux associés, la commune a besoin d'un nouveau appui technique de l'Association SYSTEXT avec une estimation de deux jours de travail par mois de mars à août 2021.

Le montant de cette étude s'élève à 6 000 €.

Il propose à l'assemblée de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et Régional.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide** le devis de l'association SYSTEXT pour un montant de **6 000.00 € H.T.**
- Demande** l'octroi de subvention selon le plan de financement suivant :

-Conseil Départemental (30%)	:	1 800.00 €
- Conseil Régional (50%)	:	3 000.00 €
-Autofinancement communal (20 %):		1 200.00 €

-**Autorise** Mr le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

-**Dit** que la somme de six mille euros (6 000.00 €) a été inscrite au budget primitif 2021 au compte 617 "Etudes et recherches".

DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT ET REGION POUR ETUDE SYSTEXT

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°81/2019 du 19 septembre 2019 où un avis favorable avait été donné sur l'accompagnement technique dans l'analyse des risques principalement environnementaux et sanitaires associé à l'implantation d'un projet minier sur la commune, en lien avec la demande de PERM dit "de la Fabrié".

Il ajoute que dans le cadre de ce dossier et notamment dans l'étude d'un nouveau dossier de PERM au niveau de l'étude d'impact du projet minier sur la protection des captages destinés à la production d'eau potable ; la commune a besoin d'un nouveau appui technique de l'Association SYSTEXT pour une durée de quatorze jours.

Le montant de cette étude s'élève à 7 000 €.

Il propose à l'assemblée de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et Régional.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

-**Valide** le devis de l'association SYSTEXT pour un montant de **7 000.00 € H.T.**

-**Demande** l'octroi de subvention selon le plan de financement suivant :

-Conseil Départemental (30%)	:	2 100.00 €
-Conseil Régional (50%)	:	3 500.00 €
-Autofinancement communal (20 %):		1 400.00 €

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

-**Dit** que la somme de sept mille euros (7 000.00 €) a été inscrite au budget primitif 2021 au compte 617 "Etudes et recherches".

DEMANDE SUBVENTION AGENCE EAU ADOUR GARONNE ASSAINISSEMENT SABLAYROLLES PARTIE AEP

Mr le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du projet d'assainissement du village de Sablayrolles, il y a lieu de demander une subvention pour la partie renouvellement de l'alimentation en Eau Potable de ce village auprès de l'Agence Eau Adour Garonne.

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet tel que défini techniquement et financièrement établi par le cabinet GAXIEU pour cette portion de travaux qui s'élève à 290 774.62 € HT

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **Sollicite** une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne selon le plan de financement défini ci dessous :

-Agence Eau Adour Garonne (26.66 %)	:	77 531.02 €
-Autofinancement communal (73.34%)	:	213 243.60 €

TOTAL H.T. : 290 774.62 €

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT 01 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu par email une observation de la part de la Trésorerie de Castres au niveau des arrondis de reprise des résultats sur le budget annexe du service Assainissement.

Il propose à l'assemblée de régulariser cette situation par décision modificative.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal adopte, à l'unanimité la décision modificative budgétaire suivante :

BUDGET ASSAINISSEMENT FONTRIEU 2021 DM N°1 Section Fonctionnement et Investissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	002	- 0.84	1641	+ 0.08
	Total	-0.84	Total	+ 0.08
RECETTES	7581	-0.84	001	+ 0.08
	Total	- 0.84	Total	+0.08

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire donne plusieurs informations :
Pour les élections du mois de juin prochain, il informe les élus qu'il est nécessaire d'être vacciné ou être testé 48 h avant le scrutin pour pouvoir tenir un bureau. Les élus doivent compléter le tableau de présence afin d'établir un planning pour 2 lieux de vote, salle Davy pour Ferrières et salle de Biot pour Castelnau de Brassac et le Margnes.
- Un affichage sera fait pour proposer à la vente 3 anciens portails de la halle de Biot.
- Mr le Maire propose que le camion "Landou 2.0" change de hameau à chaque programmation sur la commune. Il sera à Sablayrolles le jeudi 27 mai de 8 h à 10 h, puis à Soulègre en juin, à Cambous en juillet, à Lagrange en septembre et à l'école en octobre. Des affiches seront faites pour chaque lieu.
- La situation de la grippe aviaire s'améliore sur l'ensemble du territoire. Dans un courrier du 27 avril, la Préfecture signale que les restrictions sont donc levées.
- Un affichage sera fait pour informer la population, qu'un terrain de Cambous, proche du cimetière est proposé pour du jardinage.
- Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr et Mme Gazagnes de Soulègre qui souhaite acquérir un morceau de la parcelle communale section C n° 1195. Après concertation, le

conseil municipal décide de ne pas vendre un bout de cette parcelle. Un courrier sera fait dans ce sens à Mr et Mme Gazagnes.

- Mr le Maire liste les travaux concernés par le droit de tirage, c'est à dire les travaux pris en charge par la communauté de Communes : travaux à Valès, Lavergne, au Griffoulas, le Clapier, Calvayrac, Bourguet del Clot, Camp dardé, Soulègre et Fontbonne haut et bas.
- Un des employés sera formé à la Communauté de communes pour l'utilisation d'un pistolet longue portée permettant la destruction des nids de frelons asiatiques.
- Mr le Maire a reçu une personne de l'association de l'ancienne boutique de Biot "les bons gout pays Sidobre" qui demande si par délibération, la commune peut annuler le loyer de l'année 2012 s'élevant à 2 000 €. Avant toute annulation, l'association doit envisager une procédure de liquidation auprès du tribunal de commerce.
- Mr Guillaume GALIBERT demande quand sera, partiellement, bétonné le chemin de la Tour.
- Mme Francine VIEU a rencontré les nouveaux habitants du hameau de la Roussié. Ils redemandent l'installation de l'éclairage public. Le conseil ne souhaite pas installer de nouveaux points lumineux publics.
Le journal est presque terminé, il suffira d'ajouter ce dernier compte rendu.
Les habitants lui demande d'envisager le passage d'un boulanger ambulant qui desservirait tous les hameaux de la commune.
- Mr Thierry OULES signale qu'il faut prévoir des travaux sur un pont, sur un chemin communal à la ferrières (secteur du Teil).
- Mr David ESCANDE pour la commission économie :
Le 26 avril dernier a eu lieu une réunion entre la mairie, le Parc Naturel Régional, le Syndicat Mixte Agout, le Département, la fédération de pêche et la Région afin de mettre en place d'un comité de pilotage pour le PERM de la Fabrié.
Le 27 avril a eu lieu une réunion de cette commission pour l'analyse du rapport de l'hydrogéologue de l'ARS concernant le captage d'Arcanic.
- Mr Joseph CASBAS constate qu'il y a de nombreux encombrants au local des poubelles de Ferrières.
- Mr Jean-Michel SIRE demande de rencontrer un riverain pour éviter le passage trop étroit dans le hameau du saut de Lègue. Deux solutions sont possibles, des devis sont en cours pour estimer les travaux.
- Mr Gaël BENOIT demande si un récup-verre peut être mis à la Métairie Haute. Il demande le passage de l'épaveuse dans les hauteurs du hameau de Castelnaud.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt trois heures.

LIEU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES du 20 et 27 JUIN

Electeurs de Castelnaud de Brassac et du Margnes : salle des fêtes de BIOT
Electeurs de Ferrières : salle des fêtes de Ferrières